



Comment faire un recours pour un titre séjour

Par **samiramekrout**, le **24/03/2014 à 19:48**

bonjour Madame, Monsieur

je suis étudiante en Master 2, je veux vous parler de mon frère.

il est venu ici en France à l'âge de 13-14 ans avec un visa.

Mais il a resté ici avec mes cousins. maintenant il a 18 ans, il est au lycée professionnel de la mécanique.

l'année passée on a déposé le dossier à la préfecture (c'était au mois juin) pour avoir un titre séjour et aussi pour demander un passeport car mon frère a perdu son passeport.

Aujourd'hui j'ai reçu la réponse, et c'était négative, ils ont demandé à mon frère de quitter le territoire dans une durée de 30 jours.

je sais pas quoi à faire, moi ça fait une année que suis ici, donc je connais rien sur le droit des étrangers, j'ai parlé avec une assistante sociale et elle m'a orientée vers vous.

j'ai l'honneur de vous adresser afin d'accepter d'aider mon frère pour ces démarches pour faire le recours.

IL a passé son adolescence ici et c'est difficile de lui demander comme ça et facilement de quitter le territoire

A l'attention de votre réponse, je vous agréer Madame, Monsieur mes salutations distinguées

Par **mourad78gsm**, le **24/03/2014 à 20:22**

salam mon frère

contact le Groupe d'information et de soutien des immigrés

<http://www.gisti.org/gisti/contacter/permanence/>

<http://infomie.net/spip.php?article114>

Par **domat**, le **24/03/2014 à 20:51**

bjr,

c'est le pays d'accueil qui délivre le titre de séjour.

c'est le pays dont votre frère a la nationalité qui doit renouveler son passeport et non la préfecture.

cdt